

FICHE D'INSCRIPTION Le Pont des Arts

Cours dessin narratif 2024 – 2025

Association Le Pont des Arts

Mail : lepontdesartsasso@gmail.com

Téléphone : 07.83.73.61.43 / 05.62.00.85.59

L'élève:

Nom, Prénom : Dufort Océane Date de naissance : 04/11/1990

Adresse postale : 169 Avenue Jacques Douzans 31600 Muret

Adresse mail : oceane.dufort@laposte.net

Téléphone(s) : 0641464856

Problèmes de santé (allergies, troubles, handicap...) *Facultatif* :

Responsable légal (si mineur) :

Nom, Prénom :

Adresse postale (si différente) :

Adresse mail :

Téléphone(s) :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom, Prénom : Jacmin Miguel

Lien avec l'inscrit (médecin, parent, ami, ...) : Conjoint

Téléphone(s) : 07 68 91 72 84

COURS CHOISI(S) - PRIX

Rappel nom élève : Dufort

Les cours de dessin narratif ont lieu à la maison des associations

3 place Guy Hersant - Toulouse

☐ Dessin narratif ados (à partir de 12 ans) / adultes - **débutants**

Sur place / à distance (rayer la mention inutile) : Mercredi 16h00 – 18h00

520 € + 20 € d'adhésion

☐ Dessin narratif ados à partir de 12 ans et adultes – **confirmés**

~~Sur place~~ / à distance (rayer la mention inutile) : Mercredi 16h00 – 18h00

520 € + 20 € d'adhésion (à payer une seule fois pour l'année).

☐ Peinture numérique - Uniquement à distance : lundi 18h00 - 20h00

520 € + 20 € d'adhésion (à payer une seule fois pour l'année).

☐ Préparation aux concours d'écoles supérieures de dessin & aide à la création de book (inscription obligatoire en cours de dessin narratif) - cours mensuel d'une heure
Tarif : 28€ la séance.

Si vous prenez 2 cours ou 2 inscriptions : 920€ au lieu de 1040€ (120€ de réduction)

MODE DE RÈGLEMENT :

☐ en une fois, en espèces

☐ en une fois, par CB

☐ en une ou plusieurs fois, par chèque émis à l'ordre de Le Pont des Arts

Dates d'encaissement (+/- 2 jours pour délais bancaires) :

le ☐ 5

le ☐ 15

le ☐ 25

Souhaitez-vous une facture : ☐ oui ☐ non

Pour valider l'inscription, merci de nous retourner ces documents dûment remplis accompagnés d'une attestation de responsabilité civile au nom de l'élève inscrit et de l'adhésion qui s'élève à 20€.

En signant ce formulaire, vous attestez que :

- Les informations y figurant sont exactes,
- Vous avez lu et approuvé les dispositions générales
- Vous avez lu et approuvé le règlement intérieur

Fait le 24/06/2024

signature (l'inscrit ou son représentant)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Aucun retard ou aucune absence de l'élève ne donne droit à un report, un décalage, à un rattrapage ou à un dédommagement quelconque.

En cas d'absence du professeur (maladie, empêchement ou cas de force majeure), les élèves seront prévenus dans la mesure du possible par sms, par e-mail, ou les deux. Les cours seront alors décalés à une date ultérieure et rattrapés avant la fin de l'année.

Chaque élève se doit de respecter les lieux de cours/stage ainsi que le matériel mis à disposition. Aussi, il fera le nécessaire pour rendre sa place et le matériel mis à disposition dans le même état qu'à son arrivée. Les participants s'engagent à respecter les personnes et biens matériels avec lesquels ils seront amenés à travailler. Toute personne faisant preuve d'un comportement potentiellement dangereux ou dégradant pour les personnes et les biens matériels, ou toute personne qui perturberait le bon déroulement des cours/stage pourra s'en voir immédiatement exclu. Le cas échéant, la totalité du prix des cours/stages est alors due et ne sera en aucun cas remboursée.

Le Pont des Arts dispose d'une responsabilité civile, toutefois si vous êtes la cause d'un accident ou de dégâts, votre propre responsabilité civile individuelle est engagée. Nous vous demanderons donc de nous fournir une attestation de responsabilité civile le premier jour du stage ou lors de votre premier cours. Les élèves ne pouvant pas présenter cette attestation peuvent se voir refuser de participer.

Les élèves sont responsables de leurs affaires personnelles. Le Pont des Arts décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de vêtements tachés/abîmés. Les élèves sont également responsables des dégâts qu'ils occasionnent ou envers les autres élèves.

Le Pont des Arts se réserve le droit d'annuler ou de modifier la composition et/ou les dates et horaires de cours si le nombre minimum de quatre participants n'est pas atteint.

Les inscriptions sont nominatives et valables pour la durée de l'année scolaire souscrite ou le stage.

Abandon de l'élève en cours d'année: Le prix de l'année de cours/stage est dû dans son intégralité, sauf cas de force majeure (cf. fin de document). Dans ce cas, un document prouvant l'incapacité définitive à suivre les cours/stage sera alors exigé.

En cas d'incident de paiement, le suivi des cours/stage est immédiatement suspendu quelles qu'en soient les raisons et ne sera repris qu'après règlement en intégralité des sommes en retard.

Les cours manqués pendant cette période ne seront pas rattrapés (il sera toutefois possible de transmettre les supports de cours lorsqu'il y en a).

En cas de force majeure, tout arrêt de suivi des cours par l'élève devra faire l'objet d'un courrier/mail accompagné d'un justificatif. L'arrêt des paiements ne sera effectif qu'à compter de sa réception.

EN CAS DE CRISE SANITAIRE :

Le Pont des Arts s'engage à maintenir ses cours sur une plateforme en ligne si ceux-ci ne peuvent se faire en présentiel. Les cours ne seront ni remboursés, ni échangés, ni reportés à partir du moment où ils auront lieu en distanciel. Toute disposition mise en place par le gouvernement se devra d'être respectée dans l'ensemble des locaux utilisés.

En cas d'incident de paiement, les cours/stages sont immédiatement suspendus quelles qu'en soient les raisons et ne seront repris qu'après règlement en intégralité des sommes en retard. Les cours manqués pendant cette période ne seront pas rattrapés (il sera toutefois possible de transmettre les supports de cours lorsqu'il y en a).

En cas de force majeure, tout arrêt de suivi des cours/stage par l'élève devra faire l'objet d'un courrier/mail accompagné d'un justificatif, l'arrêt des paiements ne sera effectif qu'à compter de sa réception.

N.B. : « force majeure » désigne les catastrophes naturelles, actes de guerre, terrorisme, troubles civils, épidémies, tremblements de terre, incendies, inondations, restrictions gouvernementales ou légales, ou autres événements hors du contrôle de l'une ou l'autre des parties (maladie au long cours survenue en cours d'année, mutation professionnelle, accident, etc.).

RÈGLEMENT INTÉRIEUR Cours / stage dessin narratif

2024 – 2025

Document à conserver.

Le non-respect de ces règles pourra entraîner l'exclusion immédiate et définitive de l'élève, aucun remboursement ne sera effectué dans ce cas.

Paiement des cours/stage : Tout élève présent en cours/stage aura transmis l'entièreté du règlement de ses cours/de son stage. Le Pont des Arts se réserve le droit de refuser l'accès aux cours/stage à tout élève ne s'étant pas acquitté du paiement de ses cours.

Les cours se déroulent du mois de Septembre au mois de Mai de l'année suivante. Le mois de Juin ou les petites vacances peuvent être utilisés pour rattraper des cours en cas d'absence du professeur (paragraphe « Absences du professeur »).

Le professeur est amené à participer à des conventions et autres manifestations qui peuvent demander un déplacement les mercredis. Dans ce cas, les dates de cours seront modifiées en accord avec les élèves ou se dérouleront à distance.

Absences de l'élève : Il est demandé à tout élève ou responsable d'élève de systématiquement prévenir de toute absence prévue ou imprévue. Le professeur préviendra les parents de toute absence ou retard pour les élèves de moins de 18 ans. Dans ces cas, aucun cours ne sera rattrapé. Au bout de 4 absences consécutives non signalées, Le Pont des Arts considérera que l'élève abandonne le cours. La place sera alors déclarée vacante et proposée à toute personne souhaitant intégrer les cours en cours d'année. Les cours ne seront pas remboursés.

Pour toute inscription, toute année commencée est dûe.

Absence du professeur : En cas d'absence prévue dès le début d'année, un planning donnant les dates de cours de l'année est transmis aux élèves dès le premier cours. Le total de 30 séances est donc réparti tout au long de l'année scolaire et aucun cours n'est alors à rattraper. En cas d'absence non prévue, les élèves seront informés le plus rapidement possible. Le (ou les) cours manqué(s) seront alors rattrapés soit à des dates ultérieures (au mois de Juin par exemple), soit par extension de l'heure de cours (par exemple, un cours de 2h manqué pourra être rattrapé par ajout de 30min sur les 4 séances suivantes – ces cours-là seront alors de 2h30 au lieu d'2h). Dans ce dernier cas, l'ensemble des élèves sera consulté afin d'assurer la possibilité de mise en place de cette solution.

Respect des locaux et du matériel : Les élèves apportent crayon et gomme pour le dessin narratif. Le reste du matériel est fourni par Le Pont des Arts. Chaque élève aura l'obligation de nettoyer son espace de travail à la fin des cours, avant l'arrivée des élèves du cours suivant.

Respect des personnes : Aucun acte verbal ou physique visant à dégrader l'intégrité physique ou psychologique d'une personne ne saurait être toléré. Les cours/stages se font dans le respect mutuel et réciproque entre professeurs et élèves, ainsi qu'entre élèves. Le non-respect de cette règle pourra conduire à l'exclusion définitive de la personne concernée. Des poursuites pourront être mises en œuvre en fonction de la gravité des actes.

Respect des consignes de sécurité : Les élèves peuvent être amenés à utiliser du matériel présentant un risque s'il est mal employé (cutter, plumes, ...). Des consignes strictes de sécurité sont donc systématiquement énoncées avant l'utilisation de ce matériel et les élèves sont étroitement surveillés lors de son utilisation. En cas de non-respect des consignes de sécurité, l'élève pourra se voir immédiatement exclu de l'activité, voire du cours/stage en lui-même si son attitude peut se révéler dangereuse pour les personnes présentes ou pour lui-même.

Trajets : Le Pont des Arts ne pourra être tenu responsable en cas d'accident survenant lors des trajets parcourus (aller et retour) pour participer aux activités.

Santé : De manière à apporter une réponse efficace en cas de problème ou de crise, nous vous invitons à nous signaler tout problème de santé (physique ou mentale) récurrent. Nous nous engageons à respecter la vie privée des élèves et à ne pas communiquer à des tiers les informations que l'élève ou le responsable légal pourrait nous fournir à ce sujet (exception faite du personnel médical en cas de problème).

Support de cours : Tous les documents mis à la disposition des élèves comme support de cours (tutoriels sur papier ou vidéo, cours, etc.) sont soumis aux droits d'auteur et à la propriété intellectuelle. Ils vous sont remis pour votre unique usage personnel. Toute diffusion ou transmission, sur quelque support que ce soit (matériel ou immatériel) pourra donner lieu à des poursuites.